

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHÂINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Mme PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Avenant n°1 au contrat de territoire 2017 – 2021 avec le département et avenant n°4 au contrat de développement

Le Département de la Vienne et la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault ont conclu le 15 novembre 2017 un contrat de territoire déclinant la politique départementale d'accompagnement des territoires, dite « ACTIV volet 2 ».

Pour la période 2017 – 2019, un montant global de 4 050 000 € est apporté par le Département à raison de 75 000 € pour des opérations communales de portée intercommunale (Doussay et Saint-Genest-d'Ambière), 2 225 000 € pour des réalisations sous maîtrise d'ouvrage communautaire, et 1 750 000 € pour des opérations menées par la ville de Châtellerault.

Un certain nombre d'ajustements (à enveloppe identique) s'avèrent aujourd'hui nécessaires, au regard de l'évolution de certaines opérations pour 2019 :

- Pour Grand Châtellerault : le report des travaux sur la médiathèque du château, aidés à hauteur de 150 000 €. Cette opération était initialement inscrite dans le contrat de développement 2010-2014. Lors des négociations, il avait été convenu son transfert au contrat de territoire 2017-2021 nécessitant de modifier également le contrat de développement 2010-2015.*
- Ce report permet de flécher cette aide sur le pôle muséal de la Manu, qui va être réalisé pour accompagner les manifestations « Manu 2019 » venant ponctuer le bicentenaire de la création de la manufacture d'armes.*

Par ailleurs, l'abondement de 20 000 € en faveur de la SEM-Habitat pour le financement d'une aire familiale de gens du voyage à Naintré est proposé sur l'enveloppe globale affectée à la réfection des gymnases.

- Pour la commune de Châtellerault : le report des travaux à la Maison Pour Tous (M.P.T.) de Châteauneuf permet d'abonder le financement des travaux opérés sur le groupe scolaire Lavoisier (+ 175 000 €) et de compléter, en faveur de SOLIHA, la transformation de l'ancienne école Paul BERT en 9 logements locatifs (75 000 €).*

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 janvier 2019

n°1

page 2/2

des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération adoptée par le conseil départemental de la Vienne lors de sa commission permanente du 16 novembre 2018,

VU le contrat de développement 2010-2015 signé entre le Département de la Vienne et la Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, le 12 mars 2010,

VU le contrat de territoire signé entre le Département de la Vienne et la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, le 15 novembre 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'actualiser les lignes de financement au regard d'opérations en cours ou de nouvelles opérations apparues depuis lors,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avenant n°4 au contrat de développement ci-joint,
- d'adopter l'avenant n° 1 au contrat de territoire ci-joint,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/01/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER